

DISTRIBUTION: pas de Grand Frais dans la zone Moulin Marcille

La Commission nationale d'aménagement commercial a rendu un avis défavorable à l'installation d'un magasin de l'enseigne de distribution <u>GRAND FRAIS</u> / **T**: 04.78.81.68.00 dans la zone du Moulin-Marcille aux Ponts-de-Cé. La CNAC avait été saisie par Système U et Intermarché. Cependant, le dossier avait été divisé en deux par l'aménageur, l'Idec. En effet, il présente d'un côté l'implantation de Grand-Frais et le reste de la zone qui doit permettre l'implantation de commerces autres que le sport et les loisirs. La zone est dédiée à la culture et aux sports avec le Cinéville et le Décathlon notamment. Le PLU va être modifié pour introduire d'autres possibilités et une certaine mixité. Les magasins qui pourront s'implanter ne devront pas remettre en cause la thématique principale de la zone. Les commerçants craignent l'arrivée de nouvelles enseignes alimentaires qui déséquilibreraient l'ensemble.